

Dossier sifflement des trains

Mise à jour du 17 janvier 2012

Le 4 janvier 2012, la Ville de Delson a reçu copie d'une correspondance adressée au Canadien Pacifique, envoyée par Transport Canada, dans laquelle Transport Canada confirmait que, suite à la visite de l'inspecteur de la Sécurité ferroviaire, quelques déficiences restaient à corriger. Cependant, il était spécifié n'y avoir aucune raison pouvant empêcher le CP de rendre une directive particulière autorisant une exemption à l'application de l'alinéa 14 (l) (i) du *Règlement d'exploitation ferroviaire du Canada* aux passages à niveau des intersections chemin St-François-Xavier, rue Principale et rue des Roitelets, en autant que les déficiences citées soient corrigées rapidement. Cette directive est déjà en vigueur comme on le sait.

Seule l'intersection rue de la Station reste à régler. Ce dossier est actif et vous serez informé de son avancement par le biais de ces mises à jour.

Mise à jour du 7 décembre 2011

Suite à un courriel envoyé le 5 décembre par Mme Breanne Feigel du Canadien Pacifique, le conseil municipal a le plaisir de vous informer que les locomotives de trains ne sifflent plus à trois des quatre intersections, soit St-François-Xavier, Principale Sud et des Roitelets. En effet, après plus de dix ans de travail dans ce dossier, une interdiction de sifflement à ces intersections est tombée le 5 décembre 2011. Le personnel de la Ville de Delson a procédé à l'installation des panneaux annonçant l'arrêt définitif des sifflements de trains à ces intersections.

Le CP a informé la Ville qu'il y avait une période d'adaptation pour les conducteurs de locomotives. Ainsi, il peut arriver que des sifflements se fassent entendre de façon sporadique à ces 3 intersections. Cependant, tout devrait rentrer dans l'ordre assez rapidement.

Pour ce qui est de l'intersection de la Station, différentes étapes ont été franchies à ce jour dans ce dossier. Les négociations se poursuivront avec le Canadien Pacifique pour ce qui est des modalités.

Le conseil municipal remercie toutes les personnes impliquées dans ce dossier : Mme Breanne Feigel, le Comité des citoyens, les élus provincial et fédéral et les responsables municipaux.

Mise à jour du 1^{er} décembre 2011

Lundi le 28 novembre, Mme Breanne Feigel du Canadien Pacifique est passée porter l'entente à conclure entre le chemin de fer Canadien Pacifique et La Ville de Delson relativement à l'interdiction de l'emploi du sifflet aux passages à niveau et l'assurance responsabilité que la municipalité devra payer annuellement pour chaque passage à niveau concerné. Le conseil municipal a convoqué en urgence une séance extraordinaire le 29 novembre afin d'adopter une résolution autorisant le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente. Le

30 novembre, l'entente et les copies de résolution étaient acheminées par courriel et par courrier recommandé au bureau de Mme Feigel .

Également, jeudi le 1^{er} décembre, une équipe de Transports Canada s'est rendue pour une inspection finale des 3 intersections concernées. Suite à cette visite, un suivi sera fait au Canadien Pacifique et la lettre officielle pour la cessation du sifflet de locomotives émanant de Transports Canada sera envoyée à ladite compagnie de chemin de fer.

Tous les éléments sont maintenant alignés pour la cessation de l'emploi du sifflet de trains aux intersections de la rue des Roitelets, de la rue Principale et du chemin St-François-Xavier. La Ville a fait procéder à la fabrication des panneaux avisant de l'arrêt du sifflet des trains à ces intersections après en avoir fait approuver le visuel par le CP. Ces panneaux sont donc prêts à être installés dès que le CP nous confirmera la date pour leur mise en place.

Mise à jour du 22 novembre 2011

Vous trouverez dans ce [lien](#) la synthèse des principales actions dans le dossier d'abolition du sifflement au passage à niveau de la rue de la Station.

Mise à jour du 11 novembre 2011

Suite à l'avis publié dans le journal Le Reflet du 12 octobre dernier, aucune demande n'a été présentée relativement à des doutes quant à la sécurité suite à la demande d'abolition du sifflement de locomotive. Le CP en a été avisé le jour même.

Mise à jour du 7 novembre 2011

Transports Canada a confirmé la réception d'une lettre du CP le 2 novembre dernier demandant de confirmer que les passages à niveau et leurs approches rencontrent les conditions d'abolition du sifflet aux passages à niveau publics. Les trois passages visés sont les passages du chemin François-Xavier et des rues Principale Sud et des Roitelets.

Suite à des inspections et correctifs, Transports Canada a pu acheminer un mémo à ses bureaux d'Ottawa pour leur indiquer que, hormis quelques points mineurs à être corrigés par le CP avant l'arrêt de l'utilisation du sifflet, les conditions sont rencontrées.

La lettre officielle confirmant que les conditions sont rencontrées est émise au chemin de fer par le bureau du directeur général à Ottawa.

Pour la suite des actions, soit la campagne de sécurité, l'affichage, etc., nous attendons un écrit du CP.

Mise à jour du 21 octobre 2011

L'avis public publié le 12 octobre dernier a été reçu par Mme Breanne Feigel qui s'est occupé de le transmettre aussitôt à Transport Canada. À partir de là, nous serons en

attente de Transport Canada pour la suite, soit les affichages et la campagne visant à aviser les automobilistes et piétons que le train ne sifflera plus à ces intersections.

Mise à jour du 19 octobre 2011

Le 12 octobre dernier, le Service du greffe a publié, selon la règle 14 (L) (ii) du Règlement d'exploitation ferroviaire du Canada, un [avis public](#) en ce sens.

Mise à jour du 11 octobre 2011

La semaine dernière, Mme Breanne Feigel du Canadien Pacifique a fait parvenir à la Ville de Delson un courriel transmettant les lettres à remettre aux chefs du syndicat du Canadien Pacifique. Ces lettres ont été envoyées par courriel et par la poste aux personnes concernées. Elles ont pour but d'informer lesdits chefs du syndicat du Canadien Pacifique que la Ville de Delson a adopté une résolution concernant l'abolition du sifflement de train aux passages à niveau des intersections Saint-François-Xavier et CPR (34.43 Adirondack), Principale Sud et CPR (34.58 Adirondack) et des Roitelets et CPR (26.92 Lacolle). Les travaux sont terminés à ces intersections à niveau.

D'autre part, la Ville de Delson fera paraître un avis public dans l'édition du 12 octobre 2011 du journal Le Reflet concernant les travaux terminés à ces intersections à niveau et elle travaille de concert avec Transport Canada sur les dernières étapes menant à l'approbation de la demande d'abolition du sifflement.

Une étude de cessation de sifflement a été complétée par la firme AECOM en 2006 et, depuis ce temps, la Ville de Delson travaille en collaboration avec le Canadien Pacifique sur la mise en place de mesures de sécurité et de travaux sur les passages à niveau afin de s'assurer que les exigences en matière de sécurité publique et de sécurité des employés ont été respectées.

Mise à jour du 23 septembre 2011

Dans un courriel en date du 22 septembre, la direction du CP nous informe que des actions sont encore à poser dans ce dossier. Ainsi, le CP a embauché une personne qui préparera des modèles de lettres concernant les avertissements à envoyer aux chefs d'union du CP, le tout en conformité avec le processus de sécurité demandé par Transport Canada. Ces lettres parviendront à la Ville la semaine prochaine et seront transmises aussitôt aux personnes concernées.

Mise à jour du 22 août 2011

Suite à une communication avec Mme Feigel (CP), il y a eu validation de l'avancement des travaux : Pour la ville, les travaux sont complétés. Pour le CP, 4/5 sont complétés et le dernier élément était en cours de réalisation le 15 août dernier. Le CP communique avec Transport Canada pour la validation finale. Le processus de finalisation du dossier de trois des quatre intersections s'enclenche (entente assurance et campagne de communication), et ce pour minimiser les délais suite à l'avis de Transport Canada. Selon le CP, il semble que nous soyons sur le point de pouvoir annoncer une date de fin de sifflement.

En ce qui concerne la 4^e intersection, la Ville a reçu la position de l'AMT face à la localisation de la gare et du stationnement permanent. Nous pourrions poursuivre ce dossier avec nos professionnels et par la suite avec le CP.

Mise à jour du 11 juillet 2011

Lundi le 11 juillet 2011, les panneaux de signalisation commandés ont été installés, tel que prévu, complétant ainsi les interventions demandées par l'inspecteur de Transport Canada. Tel que déjà mentionné, le 5 juillet dernier, Mme Feigel du CP a été contactée par la Ville qui souhaitait s'informer de l'avancement qui a été effectué du côté du CP.

Mise à jour du 27 juin 2011

Lundi le 27 juin, les travaux d'asphaltage pour la section de la piste cyclable sont terminés et le lignage a été aussitôt complété par le Service des travaux publics. Quant au panneau de signalisation, il devrait être reçu en début de semaine prochaine, soit le 4 juillet et on procédera à son installation. Le directeur des Services techniques et travaux publics de la Ville fera le suivi auprès de Mme Feigel du CP pour s'assurer que tout est terminé du côté du CP. Suite à quoi, Transport Canada pourra constater l'exécution de tous lesdits travaux.

Mise à jour du 20 juin 2011

Suite à la visite de l'inspecteur de Transport Canada, nous avons reçu, lundi le 16 mai dernier, le résultat du dit inspecteur de Transports Canada. La Ville doit effectuer 4 corrections côté ville, 10 côté CPR.

Le vendredi 3 juin, 3 correctifs sur 4 étaient réalisés. La quatrième concerne un panneau de signalisation spécial (inexistant au Québec), mais la Ville a présenté le plan du panneau à réaliser et est en attente de sa production. Vendredi le 17 juin, la Ville a relancé la firme pour que celui-ci se réalise le plus rapidement possible. Une telle production d'enseigne prend environ 10 jours.

Du côté du CPR, le plus important du travail à exécuter consiste en des travaux d'asphaltage qui sont à réaliser suite à une correction que le CPR devait apporter aux rails. Ceux-ci seront exécutés ce jeudi 23 juin par le CPR.

Mise à jour du 4 mai 2011

Tous les travaux demandés ont été exécutés en date de ce jour. Le CP en a été informé et pourra ainsi procéder auprès de Transport Canada pour que son inspecteur procède à l'inspection finale.

Mise à jour du 21 avril 2011

Le marquage au sol a été complété. Ne reste que quelques effacements de marques déjà existantes à réaliser. Nous procéderons à une dernière vérification de la signalisation et nous ferons appel à Mme Feigel pour la phase finale, soit l'inspection par Transport Canada.

Mise à jour du 12 avril 2011

Le lundi 11 avril, les travaux de coulée de béton pour les bordures ont été réalisés.

Le mardi 12 avril, les travaux de décoffrage et de corrections d'asphalte ont été réalisés. Les délinéateurs demandés par le CPR ont été installés.

Les prochaines étapes sont le marquage au sol, le rafraîchissement du marquage aux autres endroits soit CPR/SFX et des Roitelets/CPR et la vérification de la signalisation.

Ensuite, l'appel à l'inspecteur de Transport Canada pour l'inspection finale.

Mise à jour du 6 avril 2011

Les travaux de construction de bordures ont débuté, tel que prévu, lundi le 28 mars. Cependant, le signaleur du CP a dû quitter ; ce qui a eu pour conséquence de cesser les opérations à 15 h ce même jour. Les formes ont été réalisées mais le ciment n'a pu être coulé.

Le signaleur sera de retour le lundi 11 avril pour la suite des travaux. Ceux-ci consistent à procéder à la coulée du ciment. Le lendemain, 12 avril, il restera à déformer et à exécuter les réparations d'asphalte. Suite à quoi il restera le lignage à exécuter et une dernière vérification complète pour s'assurer de la conformité du travail.

Mise à jour du 18 mars 2011

Suite à la non-disponibilité des signaleurs du CPR, les travaux prévus seront repoussés à la semaine du 28 mars 2011.

Mise à jour du 15 mars 2011

La Ville de Delson devrait entreprendre, le lundi 21 mars prochain, les dernières constructions.

Une demande de signaleur a été demandée, selon les formulaires à cette fin, à CPR à cette date.

L'entrepreneur "Réalizations MBN inc." a été contacté et les travaux sont prévus pour lundi le 21 mars à compter de 8h00.

Les employés des travaux publics procéderont le 21 mars à l'installation de 3 délinéateurs de pistes cyclables tels que sur les plans approuvés par le CPR.

Dès que les formes des bordures seront enlevées (normalement le 22 mars), les employés compléteront l'installation de 4 autres délinéateurs requis sur la bordure.

Nous espérons entreprendre des travaux de marquage le 23 ou 24 mars.

Par la suite, nous serons prêts à inviter l'inspecteur de Transport Canada pour une inspection finale.

Mise à jour du 2 février 2011

Le 1^{er} février, les employés du CP ont procédé à l'installation des barrières pour les piétons et cyclistes qui emprunteront la piste cyclable. Pour ce qui est des travaux de bordures le long de la chaussée, ils seront exécutés dès que la température le permettra. Après quoi le marquage au sol pourra être effectué.

Mise à jour du 25 janvier 2011

La relocalisation de la piste cyclable a été complétée le 12 janvier 2011. La firme Réalisations N.B.M procédera aux travaux de bordures le long de la chaussée afin de sécuriser l'emplacement dès que la température le permettra, soit une température de plus ou moins -3 ou -4. Suite à quoi, le marquage au sol sera effectué.

Mise à jour du 7 janvier 2011

À ce jour, les démarches à compléter par la Ville sont les suivantes :

Relocalisation de la piste cyclable à l'extérieur de la chaussée – le contrat a été accordé à la firme Pavages R.S.M. au coût de 7 405,13 \$ (fondation et pavage). Les travaux sont prévus les mardis et mercredi 11 et 12 janvier 2011, avec la présence d'un signaleur du CPR. Tous les intervenants ont été avisés.

La Ville est en attente des soumissions des compagnies quant aux travaux de bordures.

Les travaux subséquents terminés, il restera à la ville à faire le marquage au sol.

Mise à jour du 13 décembre 2010

Dans le processus d'approbation des plans par le CPR pour l'obtention du règlement anti-sifflet, la Ville a fait parvenir, le 1^{er} octobre, les plans modifiés suite aux commentaires émis par le CPR sur les plans réalisés par la Ville le 13 août.

Le 19 novembre, la Ville recevait de l'équipe de conception technique du CPR les mesures (travaux) additionnelles que la Ville doit prendre en vue du règlement anti-sifflet.

Ces mesures additionnelles (à celles réalisées en janvier et février 2010) sont la construction d'un muret d'une longueur approximative de 14 mètres avec délinéateurs intégrés dans le quadrant nord-ouest, dans le quadrant sud-est (du côté de l'embarcadère), la construction d'une bordure d'environ 6 mètres, de l'installation de délinéateurs dans le quadrant sud-ouest et de marquage au sol. La relocalisation de la piste cyclable a été acceptée telle que présentée aux autorités.

Ces mesures additionnelles ne peuvent être réalisées avant que les travaux d'installation de barrières par les employés du CPR ne soient réalisés.

Le 2 décembre, le CPR demandait à la Ville de signer un avis de renonciation au délai de 60 jours prévu par le règlement de Transport Canada pour les travaux de

modifications des dispositifs d'avertissement du passage à niveau. Le directeur des Services techniques et travaux publics, M. Roger Venne, a signé et retourné, en date du 3 décembre ledit document dûment signé.

Le même jour, M. Don Thomas, chef des travaux publics du CPR, localisé à Toronto, faisait parvenir une correspondance par laquelle il annonçait que les travaux à être réalisés par le CPR seraient entrepris à compter du 6 décembre. Ces travaux devraient être terminés pour le 17 décembre, date à laquelle les chantiers de construction seront en arrêt jusqu'au 10 janvier 2011.

Depuis le 3 décembre, les Services techniques et travaux publics sont à contacter différentes entreprises pour les mesures additionnelles que la Ville doit réaliser, le déplacement de la piste cyclable, la construction d'un muret de béton, bordures, marquage au sol. Malgré le fait que les entreprises débutent leur congé des fêtes le 17 décembre, la Ville espère réaliser des travaux de relocalisation de la piste cyclable dans les meilleurs délais.

Mise à jour : 25 novembre 2010

À la réception des ententes (voir mise à jour du 5 novembre), le Canadien Pacifique a demandé des modifications aux plans acceptés dans le cadre des travaux de déplacement de la piste cyclable à la hauteur de la voie ferrée du CP rue Principale Sud. La Ville se conforme actuellement aux demandes supplémentaires du Canadien Pacifique.

Mise à jour : 5 novembre 2010

La Ville de Delson a reçu du Canadien Pacifique les deux ententes qui portent sur le projet de construction d'un passage à niveau pour cyclistes au point milliaire 34.58 sur la subdivision d'Adirondack. Les documents ont été signés par la Ville et retournés au Canadien Pacifique qui signera à son tour lesdites ententes.

Mise à jour : 10 août 2010

Dans le cadre du déplacement de la piste cyclable de la rue Principale Sud à la hauteur de la voie ferrée du CP, la Ville de Delson a été informée, le 26 juillet, des éléments à inclure aux plans et devis pour approbation par le CP. Ces plans seront déposés pour approbation en août. Des relevés topographiques ont été complétés ce jour même afin de finaliser ces plans et devis.

De plus, la représentante du Canadien Pacifique, les députés fédéral et provincial, les représentants du Comité des citoyens ainsi que le maire et le directeur général participeront à une rencontre pour l'avancement de ce dossier le 20 août prochain à l'hôtel de ville.

Mise à jour : 2 juillet 2010

Les travaux d'installation de clôtures sur la propriété du CP ont été complétés par Constructions GEM le 11 mai 2010 au coût de 48 987,75 \$.

Afin de finaliser la demande d'abolition du sifflement des trains, des modifications au passage piétonnier/cycliste de la rue Principale Sud au niveau du passage ferroviaire du CP reste à réaliser. La Ville de Delson et son consultant, UMA, sont dans l'attente d'information de la part du CP.

Le 18 juin dernier, la firme de consultants UMA a avisé la Ville de Delson qu'elle avait établi le contact avec Mme Feigel.

Le 4 juin 2010, afin de se familiariser avec le dossier, et dans le but de réaliser les suivis nécessaires, Mme Feigel demandait à la Ville de lui transmettre par écrit la demande concernant l'étude pour la production de plans et devis de la traverse à réaliser pour le passage piéton/cycliste à la rue Principale Sud. La Ville a donc demandé à UMA de fournir ce document à Mme Feigel afin de permettre au Canadien Pacifique de poursuivre l'étude.

Le 21 mai 2010, le Maire de Delson, M. Gilles Meloche a eu l'occasion de communiquer avec Mme Feigel afin de lui préciser l'importance du dossier de sifflement pour la Ville. Mme Feigel a assuré à M. Meloche sa pleine collaboration au règlement de ce dossier.

Le 11 mai 2010, la Ville de Delson a été informée du départ à la retraite de M. Michel Spénard représentant du CP dans le dossier. Quelques jours plus tard, la Ville a été informée que M. Spénard était remplacé par Mme Breanne Feigel, dont le bureau est établi à Calgary.

Mise à jour : 14 avril 2010

Dans le cadre du règlement du dossier sur l'abolition du sifflement des trains, vous trouverez copie de la résolution [149-10](#), adoptée à la séance du 13 avril, pour l'attribution de contrat à Constructions GEM pour l'installation de clôtures en différents endroits – voie ferrée du Canadien Pacifique.

Mise à jour : lundi 12 avril 2010

Voici une lettre qui a été envoyée aux résidents de la rue Sheepwash

Delson, le 9 avril 2010

Aux résidents et résidentes de la rue Sheepwash

Objet : Clôture vandalisée rue Sheepwash

Madame, Monsieur,

Suite à une demande des résidents de votre secteur, la Ville de Delson procède, depuis 2005, à des démarches afin que cessent les sifflements des trains. Il faut

savoir que ce dossier est également tributaire de la collaboration du Canadien Pacifique pour son avancement. Pour ce faire, le CP et la Ville se devaient de sécuriser les lieux par diverses interventions exigées par une firme de consultant en sécurité ferroviaire. Ainsi, l'installation d'une clôture à l'arrière de certaines propriétés de la rue Sheepwash a été exigée pour mener à bien l'approbation de ce règlement anti-sifflet.

Or, la Ville a constaté que les mailles de la clôture située dans le cul-de-sac de cette rue ont été coupées en plusieurs endroits, ce qui la rend non conforme aux demandes du Canadien Pacifique pour la bonne marche de ce dossier de règlement anti-sifflet.

Comme ce règlement a été demandé par les gens de votre secteur, nous vous demandons de rapporter ces méfaits au Service de police si vous en êtes témoin. Cette demande vous est acheminée pour porter à votre attention que, tant et aussi longtemps que la clôture sera vandalisée, donc non conforme aux demandes du Canadien Pacifique, le règlement anti-sifflet ne pourra être adopté et les sifflements de train se poursuivront.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Stéphane De Serre
Directeur général

Mise à jour : Jeudi 11 mars 2010

En ce qui concerne l'installation de clôtures dans les quadrants sud-est, nord-est, sud-ouest et nord-ouest des limites de l'emprise du CPR à l'intersection du chemin Saint-François-Xavier et de l'installation de clôtures dans les quadrants sud-est et nord-est des limites de l'emprise du CPR de la rue Principale Sud, la hauteur de clôture installée sera de 1,8 mètre. Entre les voies, de 0,65 mètre par rapport au dessus du rail.

Les localisations d'utilités publiques ont été complétées et les arpenteurs du CPR ont déterminé les limites de l'emprise du chemin de fer, dans chacun des quadrants concernés.

L'entrepreneur devrait présenter une estimation dans la semaine du 15 mars au représentant du CPR qui la fera parvenir, plus des frais supplémentaires pour le signaleur et autres frais de voies, à la fin du mois de mars.

La clôture entre les voies du CPR, entre la rue Principale Sud et le chemin Saint-François-Xavier, sera installée sans base permanente, tel que convenu car l'embarcadère/débarcadère pourrait être relocalisé. Toutefois, cette clôture sera en continu d'un bout à l'autre (elle sera aussi installée sur le pont du CPR).

De plus, la Ville de Delson est à réaliser des croquis concernant la relocalisation de la piste cyclable à la traverse Principale Sud et ce, dans le but de protéger les piétons et cyclistes à l'ouest du mât de signalisation.

Mise à jour : Jeudi 25 février 2010

En date de ce jour, la Ville a réalisé les travaux suivants :

À l'intersection Saint-François-Xavier et CPR : les obligations de marquage au sol et de signalisation routière sont complétés à 100%.

À l'intersection Principale Sud et CPR : les travaux de marquage au sol et de signalisation routière sont complétés à 100%.

À l'intersection des Roitelets et CPR : la clôture dans le quadrant sud-est est installée, le marquage au sol est complété à 100%. La signalisation routière sera complétée à 100% le 16 mars prochain alors que le panneau arrêt sera enlevé, soit après la période de transition informant les automobilistes de cette nouvelle signalisation.

À l'intersection de la Station et CPR : les travaux de marquage au sol et de signalisation routière sont complétés à 100%.

À ce jour, la Ville a accompli tous les travaux qui lui étaient impartis.

Pour ce qui est de l'installation de clôture dans les 4 quadrants du « crossing » du chemin St-François-Xavier et dans les 2 quadrants Est du « crossing » Principale

Sud. Ces installations sont tributaires de données en provenance du CP, soit la localisation des utilités publiques enfouies et l'arpentage.

Mise à jour : Mercredi le 10 février 2010

À la fin de la semaine dernière, nos consultants en circulation de la firme AECOM Tecslut étaient dans le secteur des Roitelets et de la Station afin d'effectuer des relevés.

Cette semaine, la Ville devrait recevoir de ses consultants, les plans de signalisation routière et de marquage qui permettront la réalisation de ces travaux.

En ce qui a trait aux clôtures localisées dans l'emprise ferroviaire, une rencontre avec les représentants du CPR a eu lieu le 9 février. Lors de cette rencontre il a été décidé que le CPR fera appel à son équipe d'arpentage afin de bien localiser les clôtures à ériger pour l'intersection de la rue Principale Sud.

Mise à jour : Jeudi le 4 février 2010

La Ville de Delson a donné mandat à ses fournisseurs pour l'érection d'une clôture de sécurité d'une longueur de 238 pieds dans le quadrant sud-est du passage à niveau de la rue des Roitelets. Ces travaux devraient débuter vers le 15 février prochain. De plus, nous sommes en communication avec CPR et nos consultants pour les spécifications des clôtures à installer entre les voies de chemin de fer près des intersections de SFX et de Principale Sud.

En ce qui a trait à la signalisation, une demande de localisation des infrastructures (Bell, Vidéotron, etc.) est en cours.

Mise à jour : Lundi le 1^{er} février 2010

La Ville de Delson est présentement en contact avec ses consultants en circulation afin d'établir les plans de signalisations pour les intersections Saint-François-Xavier, Principale Sud et des Roitelets.

Des contacts ont été pris avec nos fournisseurs de clôture pour l'installation d'une clôture dans le quadrant sud-est du passage à niveau des Roitelets.

Mise à jour : Jeudi le 28 janvier 2010

Une rencontre a eu lieu le 27 janvier 2010 entre les représentants de Transport Canada, du CP et de la Ville. L'objectif de cette rencontre portait sur l'examen détaillé des intersections Principale Sud et des Roitelets.

Pour le passage à niveau de la rue Principales Sud, des précisions ont été apportées par Transport Canada sur la localisation des clôtures à installer. De plus, le déplacement de la piste cyclable et piétonne a été analysé.

Pour le passage à niveau de la rue des Roitelets, une clôture sera installée dans le quadrant sud-est, entre la rue des Roitelets et les limites municipales pour interdire le passage de véhicule hors route. Le marquage et la signalisation devront faire l'objet d'une validation par le consultant. Toutefois, Transport Canada procèdera à l'analyse de la possibilité d'une réglementation anti-sifflement de cette intersection conjointement avec l'analyse de l'intersection de la Station.

Dans les prochaines semaines, la Ville et le CP poursuivront le travail d'implantation des mesures de sécurité et l'analyse de circulation portant sur la fermeture de la rue de la Station.

Mise à jour : Mardi le 26 janvier 2010

Une rencontre a eu lieu le 20 janvier 2010 entre les représentants du CP et la Ville. Cette rencontre a permis de revoir les étapes permettant l'établissement d'un règlement anti-sifflement et d'établir un plan d'intervention pour chacune des interventions à effectuer avant l'obtention d'un règlement anti-sifflement. L'ensemble des quatre intersections a été revu et, devant la variation de la complexité des interventions à effectuer pour chacune des intersections, il a été déterminé que chacune des intersections sera travaillée de façon indépendante.

Voici un résumé des principaux travaux à réaliser afin d'obtenir un règlement anti-sifflement :

Intersection du chemin Saint-François-Xavier

- Repeindre les lignes d'arrêt
- Assurer un débroussaillage permanent
- Installer une clôture de sécurité entre les voies de chemin de fer près de la gare de l'AMT
- Installer des panneaux indiquant *Aucune intrusion – Danger – trains en circulation*
- Installer des panneaux d'avertissement de l'approche d'un autre train
- Enlever les accès piétonniers entre des propriétés industrielles de part et d'autre de la voie ferrée
- Installer des panneaux indiquant que le train ne siffle plus
- Réaliser une campagne de sensibilisation concernant l'intrusion dans l'emprise ferroviaire
- Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des automobilistes concernant les règles à suivre près des passages à niveau

Intersection de la rue des Roitelets

- Installer des clôtures afin de limiter les intrusions dans l'emprise ferroviaire
- Repeindre les lignes d'arrêt
- Ajouter des panneaux d'arrêt et croix St-André au passage à niveau de ferme sur le territoire de Saint-Constant
- Installer des panneaux avancés de passage à niveau
- Installer des panneaux de vitesse permise
- Enlever les panneaux d'arrêt existants

- Assurer un débroussaillage permanent
- Installer des panneaux indiquant que le train ne siffle plus
- Faire le marquage adéquat
- Réaliser une campagne de sensibilisation concernant l'intrusion dans l'emprise ferroviaire

Intersection de la rue Principale

- Installer des clôtures de sécurité le long de l'emprise ferroviaire
- Repeindre les lignes d'arrêt
- Installer un dispositif de sécurité afin de protéger les piétons et cyclistes
- Installer des panneaux avancés de passage à niveau
- Assurer un débroussaillage permanent
- Réaliser une campagne de sensibilisation concernant l'intrusion dans l'emprise ferroviaire
- Installer des panneaux de type *Propriété privée, défense de passer*
- Installer des panneaux indiquant *Aucune intrusion – Danger – trains en circulation*
- Installer des panneaux indiquant que le train ne siffle plus
- Installer des panneaux de chaussée rétrécie
- Installer des panneaux d'avertissement de l'approche d'un autre train

Intersection de la rue de la Station

- Installer un système de signalisation composé de sonnerie et feux clignotants
- Installer des clôtures afin de limiter les intrusions dans l'emprise ferroviaire
- Faire le marquage adéquat
- Installer des panneaux avancés de passage à niveau
- Assurer un débroussaillage permanent
- Installer des panneaux de vitesse permise
- Installer des panneaux indiquant que le train ne siffle plus

ou

- Interdire l'accès au public

Considérant le niveau d'intervention et de complexité de l'intersection ferroviaire à la rue de la Station, et en considération de la volonté du CP de fermer cette rue au grand public, la Ville de Delson procède à une analyse de circulation plus détaillée concernant la possibilité de fermeture de la rue de la Station.

Lors de la rencontre, les actions découlant de la responsabilité de chacun des intervenants ont été réalisées.

De plus, afin de s'assurer de la réceptivité de Transport Canada concernant certaines interventions particulières, une rencontre sera organisée sur le terrain dans les plus brefs délais, et ce, en présence de Transport Canada, du CP et de la Ville.

Mise à jour : Mardi le 12 janvier 2010

Lors d'une rencontre à l'hôtel de ville de Delson, le 12 janvier 2010 à laquelle étaient présents la députée fédérale, le député provincial, les représentants du Comité des citoyens, l'AMT, le CP et les représentants de la Ville, les dirigeants du CP ont convenu avec l'administration de la Ville, d'une prochaine rencontre dans le but de tenter d'établir un échéancier pour les étapes à venir dans le dossier de réglementation pour l'abolition du sifflement des trains et pour planifier chacune des interventions.

Mise à jour : Jeudi le 10 décembre 2009

En date du 8 décembre 2009, le conseil municipal a adopté la [résolution 506-09](#). Une lettre, accompagnée de la dite résolution, a été envoyée à M. Michel Spénard, directeur au CP, l'invitant à participer à une rencontre concernant la relocalisation des trains de l'AMT, à court terme, pour la période hivernale, avec les divers intervenants, députés, dirigeants du CP, de l'AMT, le Comité du train. M. Spénard a accepté ladite rencontre qui devrait se tenir la deuxième semaine de janvier 2010.

Mise à jour : Jeudi le 12 novembre 2009

En date du 6 novembre dernier, le Canadien Pacifique nous a fait parvenir une correspondance confidentielle traitant de l'étude de faisabilité d'abolition du sifflet de locomotive. Cet écrit représente le point de vue du CP sur la possibilité d'abolir le sifflement des locomotives.

Mise à jour Lundi, le 26 octobre 2009

La Ville de Delson, suite à de nombreuses plaintes des citoyens résidant dans le secteur sud de la ville, à proximité des voies ferrées, quant au sifflement des trains, a présenté en novembre 2000 une première demande au Canadien Pacifique afin d'analyser la possibilité de faire cesser le sifflement des trains. Suite à cette demande, une série de travaux ont été réalisés au niveau de la rue des Roitelets. Depuis, la Ville de Delson a multiplié les démarches afin d'obtenir l'arrêt du sifflement des trains sur son territoire.

En mai 2006, dans le cadre d'une nouvelle procédure afin de demander un règlement anti-sifflet, la Ville de Delson a mandaté la firme de consultant UMA pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'abolition du sifflement de locomotive. Lors de la remise de l'étude de faisabilité de la firme UMA en octobre 2006, le consultant est d'avis que, suite à la réalisation de certains travaux, il n'y a pas de raison pour que le chemin de fer refuse d'émettre les instructions nécessaires à l'abolition du sifflet de locomotives. L'étude de faisabilité est donc présentée au CP en janvier 2007. Nous sommes toujours en attente des commentaires du CP afin de pouvoir compléter la démarche.

Dans ce dossier, la Ville a même demandé l'aide de Transport Canada afin de s'assurer que le CP utilisait le sifflement conformément à la réglementation. Ainsi, une vérification de l'emploi du sifflement a été faite par un représentant de Transport Canada sur une période de 48 heures consécutives. Celle-ci a démontré que le CP n'utilisait pas le sifflet des trains de façon abusive.

Dans la liste de ses actions, la Ville de Delson a par la suite présenté une demande de médiation à Transport Canada en septembre 2007 et un médiateur a été nommé par Transport Canada. Toutefois, considérant que nous étions en attente des commentaires du CP concernant l'étude de faisabilité, le médiateur a établi qu'il n'y avait, à ce jour, aucun litige à entendre dans le cadre d'une médiation puisque la Ville est en attente des commentaires du CP.

Suite au dépôt de notre étude de faisabilité pour l'abolition du sifflement de locomotive en janvier 2007, une première rencontre entre le CP et les représentants de la Ville a eu lieu en juin 2008. Lors de cette rencontre le CP n'a pas commenté l'étude de faisabilité mais a plutôt parlé de la faisabilité de fermer une partie de la rue de la Station, limitant ainsi les interactions entre le ferroviaire et les automobilistes.

L'analyse de notre étude de faisabilité par le CP s'est donc poursuivie jusqu'à l'automne 2009. Le 6 octobre dernier, lors d'une rencontre entre les représentants du CP et la Ville de Delson, le CP a commenté, pour la première fois, trois des quatre intersections ferroviaires analysées dans le cadre de l'étude de faisabilité. Les commentaires du CP transmis lors de cette rencontre tendent vers ceux de l'étude de faisabilité. De plus, le CP s'est engagé à présenter ses commentaires officiellement par écrit dans les trois semaines suivant cette rencontre.

Prochaines étapes

Suite à la réception des commentaires officiels du CP, plusieurs rencontres de coordination entre le CP et la Ville seront nécessaires afin de réaliser les interventions de sécurité requises pour obtenir le règlement anti-sifflement. Par la suite, une inspection de Transport Canada permettra d'établir la recevabilité de la réglementation d'anti-sifflement, et ce, intersection par intersection.

Toute l'information sur l'avancement de ce dossier sera mise à jour sur le site Internet de la Ville www.ville.delson.qc.ca